

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1329-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 26 août 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 1329-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'exclure certains immeubles des vignettes hivernales dans les parcs municipaux de stationnement du centre-ville, afin de modifier l'annexe « H » en ajoutant des arrêts obligatoires à l'intersection des rues Laurier et Bernier, de modifier l'annexe « L » en ajoutant des traverses piétonnières sur les rues Bourget Ouest, Reynolds, Drummond, Cédar, Paré et La Fontaine et de modifier la traverse sur la rue Mountain, afin de modifier l'annexe « Y » concernant les bacs roulants et afin d'interdire le stationnement sur diverses rues en lien avec la mobilité active dans les secteurs du centre-ville, du centre hospitalier, du zoo et du centre Providence ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 30 août 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 30 août 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 30 août 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier